



SERVICE ENFANCE 2017-2018

*ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS
TAP*





LES VALEURS DU SERVICE ENFANCE

Le Service Enfance rattaché au Pôle Education a pour ambition de proposer un service public de qualité adapté aux besoins des usagers en s’attachant à faire de chaque moment un temps éducatif tout en prenant en compte la journée de l’enfant dans sa globalité.

Le service place son action dans une complémentarité pédagogique en travaillant avec les autres acteurs éducatifs du territoire.

La préoccupation du Service Enfance est d’offrir un cadre de loisirs propice au développement de savoirs-être et de savoirs-faire (couture, cuisine, techniques de dessin, travail du bois...) pour tous les enfants.

La conception pédagogique du temps de loisirs des enfants est de s’adapter à leurs besoins et de prendre en considération leurs choix. L’enfant est placé au cœur de la « conception de son temps de loisirs ».

L'action du service se fonde sur les objectifs suivants :

- Favoriser le bien-être des enfants : en répondant à leurs besoins physiques, affectifs, sociaux et intellectuels et en prenant en compte chaque individu au sein du groupe.
- Favoriser l'accueil de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Développer l'autonomie : en plaçant l'enfant au cœur de son temps de loisirs, en l'accompagnant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne) et en privilégiant les démarches expérimentales.
- Favoriser la socialisation : en impliquant les enfants dans l'organisation de la vie quotidienne, l'élaboration des règles de vie et en favorisant l'écoute et l'échange.
- Favoriser les découvertes et l'ouverture sur le monde : en proposant une diversité d'activités et des nouveautés permettant aux enfants la découverte de techniques, le développement de la curiosité, la créativité, l'imagination et l'exploration de leur environnement.
- Développer la citoyenneté : en incitant les enfants à s'impliquer dans la vie du groupe et de la structure.

Dans le cadre de sa politique enfance, la Ville de Bruz propose et organise :

- les accueils périscolaires (matin, midi et soir) dans les écoles publiques,
- les TAP,
- l'accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires pour tous les enfants.

ORGANISATION DE LA SEMAINE EN PÉRIODE SCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h15-08h20 (8h20 prise en charge par enseignants)	périscolaire*	périscolaire*	périscolaire*	périscolaire*	périscolaire*
08h30-11h30	classe*	classe*	classe*	classe*	classe*
11h30-13h30	repas*	repas*	11h30-12h45 périscolaire* 11h30-13h30 repas ALSH**	repas*	repas*
13h30-16h30	classe*	classe ou TAP**	ALSH**	classe ou TAP**	classe ou TAP**
16h30-18h45	périscolaire*	périscolaire*		périscolaire*	périscolaire*

* Écoles publiques uniquement. Pour les écoles privées, les temps de classe, de restauration et de garderie sont organisés par l'école. Merci de prendre contact avec le secrétariat du groupe scolaire pour de plus amples informations.

** Écoles publiques et privées.

RÉPARTITION HEBDOMADAIRE DES TAP PAR ÉCOLE

Mardi	Jeudi	Vendredi
<ul style="list-style-type: none"> - Providence Vert Buisson maternelle et élémentaire. - Jacques Prévert maternelle. - Champ L'Évêque élémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jacques Prévert élémentaire. - Vert Buisson maternelle. - Providence centre maternelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Providence centre élémentaire. - Vert Buisson élémentaire. - Champ L'Évêque maternelle.



LES TEMPS PÉRISCOLAIRES (ÉCOLES PUBLIQUES)

Les temps périscolaires ponctuent la journée des enfants. Ces temps propices à l'apprentissage de la vie en collectivité sont aussi des temps de pauses, de détente, de jeux mais aussi de séparations et de retrouvailles.

Accueil périscolaire du matin

(7h15-8h20)

L'accueil est proposé le matin à partir de 7h15. Les enfants accèdent à des espaces calmes, des jeux propices à démarrer la journée en douceur. Les animateurs proposent des activités adaptées au rythme de chacun et accueillent les enfants et leurs parents pour que la séparation se passe au mieux, en particulier en maternelle.



Accueil périscolaire du midi

11h30-13h30 / 11h30-12h45 le mercredi

L'objectif est de proposer un temps de pause méridienne au cours de laquelle les enfants peuvent récupérer, entre deux moments de classe.

L'accueil du midi s'articule en deux temps : le temps de restauration et le temps de détente et de jeux (NB : pas de restauration pour l'accueil périscolaire le mercredi).



Le temps de restauration

Le service se fait à table pour l'ensemble des maternelles et dans une école élémentaire (Jacques Prévert). Dans les autres écoles élémentaires publiques, les enfants déjeunent au self. Les animateurs mangent en même temps que les enfants, ce qui permet un meilleur accompagnement du temps du repas, favorise l'éducation au goût, le partage et la convivialité.

A la fin du repas, les enfants participent au débarrassage de la table ou de leur plateau, une manière également de les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

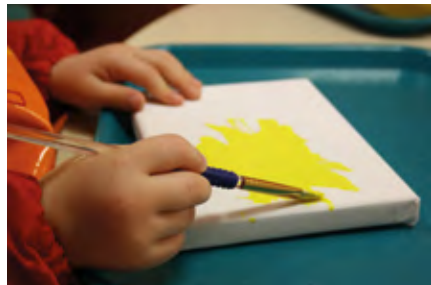
La confection des repas est assurée par la cuisine centrale municipale. Elle s'attache à fournir un service de qualité et une alimentation familiale variée par l'utilisation de produits frais et locaux.

Aujourd'hui, 80% des primeurs et des produits d'épicerie sont bios, de même que la plupart des produits laitiers et le pain. Régulièrement, il est proposé des menus alternatifs à base de protéines végétales.



Le temps de jeux et de détente du midi

Le midi doit aussi être un temps de détente et de pause. Les enfants ont accès à différents espaces pour pouvoir se défouler ou se reposer selon leurs envies et leurs besoins. En plus de ces espaces autonomes, des activités sont proposées par les animateurs : jeux extérieurs, activités de créations, jeux de société, danse...



Accueil périscolaire du soir

16h30-18h45

Le goûter

16h30-17h

- en maternelle, il est fourni par la ville
- en élémentaire, il est à fournir par les parents

L'étude

en élémentaire : les lundis, mardis et jeudis,
17h-17h30

Il ne s'agit pas d'aide aux devoirs. Nous proposons un cadre propice au travail. Les enfants peuvent solliciter les animateurs en cas de besoin mais chaque enfant est responsable de son travail.



Le temps de jeux et de détente du soir

Après le goûter en maternelle et l'étude en élémentaire, les enfants accèdent à des espaces de jeux intérieurs et extérieurs. Ils peuvent proposer ou participer à des activités organisées par les animateurs.

Le départ des enfants se fait jusqu'à 18h45.





LES TAP (ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires les Temps d'Activités Péricolaires (TAP) se déroulent sur un après-midi par semaine de 13h30 à 16h30 (voir planning en annexe).

L'après-midi en maternelle

Pour les plus petits, l'après-midi commence par la sieste, comme tous les autres jours de la semaine. Le réveil se fait de manière échelonnée. Les enfants rejoignent ensuite un espace de jeux et d'activités avec une Atsem ou un animateur.

Les plus grands qui ne dorment pas font un temps calme d'une demi-heure avec des activités propices à la détente, des lectures d'histoires ou de la relaxation. Dans un second temps, ils participent à des activités.

L'après-midi en élémentaire

Les enfants participent à une ou deux activités au cours de l'après-midi entrecoupées de temps de pauses.

Les enfants s'inscrivent eux-mêmes à l'atelier de leur choix pour une période de vacances à vacances. L'inscription par les enfants se fait la semaine avant les vacances scolaires pour la période suivante et le premier jour de TAP de la rentrée de septembre pour la première période.

Que font les enfants en TAP ?

Les TAP sont un moment de vie en collectivité, de partage.

Les animateurs portent une attention particulière à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, l'écoute et le respect de tous.

Le panel d'activités proposées couvre des domaines variés tels que : le sport, la découverte culturelle, la création, l'environnement... Suivant les besoins et les envies des enfants, une activité peut être proposée sur plusieurs périodes.

Les espaces «multi-activités» sont des lieux d'activités à part entière. Les enfants choisissent au jour le jour parmi des propositions faites par les animateurs. Ils peuvent aussi proposer eux-mêmes des activités ou rejoindre une activité initiée par d'autres enfants. Cet espace permet à chacun de vivre un temps à son rythme et d'être à l'écoute de ses besoins.

Communication aux enfants et aux familles :

Deux semaines avant chaque période de vacances scolaires, la liste des ateliers proposés aux enfants est affichée dans les écoles et disponible sur le site de la ville. Ceci permet à chaque famille d'échanger avec son enfant autour des ateliers proposés et sur le choix qu'il souhaite faire.

A chaque début de période, les groupes d'ateliers sont affichés dans les salles périscolaires ou les cours d'écoles.





L'ALSH (ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES)

L'accueil de loisirs du mercredi

11h30-18h45

Les mercredis après l'école les enfants sont accueillis par les animateurs à l'accueil de loisirs.

Horaires :

Ce temps d'accueil se déroule de la façon suivante :

- Repas et temps calme : de 11h30 à 13h30.
- Temps d'accueil des enfants non présents le midi ou qui rentrent chez eux après le repas : entre 13h15 à 13h30.
- Activités de l'accueil de loisirs : de 13h30 à 18h45 (goûter vers 16h, départ des enfants à partir de 16h30).

Lieux d'accueils :

Les enfants sont pris en charge sur les sites scolaires publics.

Les enfants scolarisés à la Providence Centre se rendent dès 11h30 sur le groupe scolaire Jacques Prévert accompagnés des animateurs. Il en est de même à l'école publique du Vert Buisson pour les enfants scolarisés à la Providence Vert Buisson.

Étude :

Il n'y a pas d'étude les mercredis mais les enfants peuvent accéder à un espace pour faire leurs devoirs sur le mode du volontariat après le goûter.

L'accueil de loisirs des vacances

7h30-18h30

Horaires :

L'accueil est possible à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas.

L'arrivée est possible entre 7h30 et 11h le matin **mais il faut impérativement appeler avant 9h30 pour confirmer sa présence (réservation du repas).**

Les départs en fin de matinée doivent avoir lieu entre 11h15 et 11h45. Les arrivées de l'après-midi doivent, quant à elles, avoir lieu entre 13h15 et 13h30.

Les départs en fin d'après-midi se font entre 16h30 et 18h30.

Le repas du midi et le goûter sont fournis par la cuisine centrale municipale.

Lieux d'accueils :

Ecole Jacques Prévert maternelle : 3-4 ans (PS)

Ecole Jacques Prévert élémentaire : 9-10 ans (CM1-CM2)

Maison des Enfants : 4-9 ans (de la MS au CE2)

Que font les enfants à l'ALSH ?

Les enfants peuvent participer à des activités et des sorties en fonction de leurs envies et de leurs besoins. Les temps d'échanges réguliers et l'accompagnement des animateurs sont également propices à l'émergence de projets et d'activités initiés par les enfants.

Les enfants ne sont pas contraints à participer à une activité. Le contenu de la journée se construit au fur et à mesure. Par conséquent, il n'y a pas de programme d'activité, par choix pédagogique.

Les activités et sorties en petits groupes sont privilégiées afin de favoriser les échanges et le bien-être de chacun.



+ Des mini-séjours sont organisés pendant l'été pour permettre aux enfants de partager un quotidien en dehors de la maison.



L'ÉQUIPE

Durant ces différents temps, les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels formés aux métiers de l'animation et/ou de la petite enfance. Les animateurs et les atsem accompagnent les enfants dans l'apprentissage du vivre ensemble. Ils organisent les temps d'accueil des enfants, proposent des activités, sont à l'écoute des envies et des besoins des enfants. Sur chaque site, un coordinateur supervise ces différents temps. Il est disponible pour répondre aux questions d'ordre pédagogique et organisationnel.



Champ l'Evêque : Fanny Gendrot
02 99 57 18 45 ou 02 99 52 57 92
maisondesenfants@ville-bruz.fr



Jacques Prévert : Ronan Nivol
02 99 05 00 93 ou 02 99 57 19 24
maisondesenfants@ville-bruz.fr



Vert Buisson : Guillaume Bedet
02 99 52 56 99 ou 02 99 52 56 54
maisondesenfants@ville-bruz.fr



Providence Vert Buisson et Providence Centre :
Jocelyne Chalopin : 02 99 05 44 20
maisondesenfants@ville-bruz.fr



Accueil de loisirs :
Delphine Duval ou Jocelyne Chalopin
02 99 05 44 20 ou maisondesenfants@ville-bruz.fr



Accueil individualisé :
Virginie Le Barzic
02 99 05 44 61 ou maisondesenfants@ville-bruz.fr



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Votre interlocuteur pour les questions d'ordre administratif et financier :
Secrétariat du Pôle Education - Maison des Enfants,
5 avenue Alphonse Legault 35170 Bruz
maisondesenfants@ville-bruz.fr - 02 99 05 44 61

Le dossier unique éducation

La première démarche des familles doit être la constitution du « dossier unique éducation », commun à l'ensemble des activités gérées par le Service Enfance. Il est valable pour l'année scolaire et doit être mis à jour tous les ans. En l'absence de dossier, l'enfant ne peut être accueilli dans les services.

Modalités d'inscriptions et de réservations aux activités

Le dossier unique permet ensuite aux familles d'inscrire leurs enfants aux différents services : accueils périscolaires, restauration scolaire, temps d'activités périscolaires (TAP) et accueil de loisirs. Il est, de plus, nécessaire de réserver les créneaux de fréquentation afin que les équipes sur place puissent garantir un accueil de qualité et en toute sécurité. Ces réservations peuvent se faire jusqu'à la veille avant midi (jour ouvré). S'agissant des TAP toutefois, l'inscription se fait par période scolaire et est valable pour l'ensemble de ladite période (pas de réservation au jour le jour).

Le Kiosque Famille

Dans un souci de modernisation et de simplification des démarches administratives, le Service Enfance a mis en place un Kiosque Famille par internet.

Celui-ci permet de mettre à jour le dossier éducation, d'effectuer les inscriptions et réservations aux activités mais aussi de disposer d'un espace d'information et de communication avec le secrétariat.

Lors de l'enregistrement du premier dossier éducation par le secrétariat, les identifiants de connexion de la famille sont créés. Ils sont communiqués à la famille sur présentation d'une pièce d'identité.

Les tarifs

Les tarifs applicables dépendent du quotient familial et de la commune de résidence du foyer (tarification majorée pour les Non Bruzois).

L'absence de justificatifs de revenus et de domicile entraîne l'application du tarif maximum.

Les réservations des créneaux d'accueil entraînent la facturation, sauf cas exceptionnels (changement de situation professionnelle ou familiale, maladie de plus de 3 jours...).

Les présences sans réservations font, quant à elles, l'objet d'une tarification majorée.

Les modalités de paiement

Les factures sont envoyées aux familles à terme échu et selon la fréquence suivante :

- tous les mois pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire,
- tous les 2 mois pour l'accueil de loisirs et les TAP,

Il est possible de régler par chèque, espèces ou carte bancaire. Le Trésor Public est chargé de l'encaissement.

Si la famille le souhaite, elle peut demander la mise en place du prélèvement automatique au secrétariat.

L'ensemble des règles et tarifs des services est disponible à la Maison des Enfants, dans le Kiosque Famille et sur le site de la ville.

Pôle Éducation
Maison des Enfants
5 avenue Alphonse Legault 35170 Bruz
02 99 05 44 61
maisondesenfants@ville-bruz.fr